



Saint-Chamas, le 30 mai 2023

lycée professionnel
Les Ferrages

académie
Aix-Marseille

CAMPAGNE DE BOURSE NATIONALE 2023/2024
INFORMATION AUX ELEVES ET PARENTS D'ELEVES
ELEVES NON BOURSIERS SUR L'ANNEE 2022/2023

Dépôt des demandes de bourses
Soit en ligne du 29/05/2023 au 5/07/2023
Soit sous format papier du 29/05/2023 au 5/07/2023

La Provisseure

Service
Administratif
Secrétariat élèves

Référence
PM/AB/
Année Scolaire 2022-2023

Dossier suivi par
Annie BOMPARD

Téléphone
049507036
Mél : secr.eleves.lp-ferrages@ac-aix-marseille.fr

Adresse
Quartier les Ferrages
13250 SAINT CHAMAS
Mél.
Ce.0130157a
@ac-aix-marseille.fr

Le dépôt de la demande de bourse concerne tous les élèves NON BOURSIERS pour l'année scolaire 2022/2023 de la troisième à la terminale.

La demande devra être déposée même si le choix d'orientation de l'élève n'est pas encore arrêté.

Elle est faite par le responsable légal qui assume la charge effective et permanente de l'élève au regard de la législation sur les prestations familiales (CAF).

1. JE VERIFIE SI LES CONDITIONS DE RESSOURCES SONT REMPLIES

Afin d'éviter toutes démarches inutiles, vous pouvez évaluer auparavant vos droits à bourses à l'aide du tableau du **BAREME DE RESSOURCES** ci-joint, **OU** du **SIMULATEUR** mis à votre disposition sur le site de l'académie d'Aix-Marseille (<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>).

2. JE REMPLIS LE DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE

La demande en ligne est à privilégier.

La demande en ligne se fait via le service Educonnect - France connect (service en ligne de l'Education nationale ou autres services publics).

L'imprimé rempli informatiquement doit être *dater et signer* (A la place de la signature vous mentionnez votre nom et prénom)

La demande de bourse peut être aussi effectuée sous format papier.

L'imprimé peut être retiré auprès du secrétariat élèves ou téléchargé sur le site du lycée ou sur le site de l'éducation nationale

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>.

Les noms, prénoms et date de naissance sont écrites en LETTRES MAJUSCULES.

Ce dossier papier dûment renseigné, daté et signé par les parents sera à retourner au secrétariat élèves **avant le 28 JUIN 2023 accompagné des pièces jointes.**



3. LES DOCUMENTS A JOINDRE :

Les revenus pris en compte pour l'attribution des bourses 2023/2024 sont les revenus de l'année 2022.

2/2

- Si la demande est faite avant le 05 juillet 2023 : Document indiquant le **numéro fiscal du demandeur et de son concubin éventuel** (Avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus, Déclaration de revenus pré-remplie, Avis d'impôt sur le revenu précédent)
- Si la demande est faite à partir du 1er septembre 2023 : Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

Selon la situation familiale, il faudra joindre les documents indiqués dans le formulaire de demande de bourse.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Personne à contacter :

Secrétariat Elèves - Madame BOMPARD au 04 90 50 70 36 ou par mail secre.eleves.lp-ferrages@ac-aix-marseille.fr

La Provisseure,



P. MOTTEROZ